



Ligue de Golf Paris Île-de-France

COUPE 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Stroke Play score maximum Par + 5 (brut), classement en net

| QUALIFICATIONS | | |
|----------------------|--|--------------------------------------|
| | Groupe A | Groupe B |
| 1 ^{er} tour | Samedi 25 mars Golf de Rochefort | Samedi 25 mars Golf de Roissy |
| 2 ^e tour | Samedi 15 avril Golf de Bellefontaine | Samedi 15 avril Golf de Rochefort |

FINALE
Samedi 17 juin
Golf de La Vaucouleurs - parcours de la Rivière
Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe de quatre joueurs ou joueuses par association.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve, et devra être inférieur ou égal à 21,4. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais leur index sera ramené à 21,4.

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par écrit par le responsable de la section golf de l'association. **Aucune possibilité de participation d'autres membres de l'association** car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente ou rattaché au CE ou CSE affilié et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - **Interdiction de participation avec une licence indépendant.**

Les joueurs ou joueuses d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise (ou du CE ou CSE) qu'ils représentent (voir procédure par l'Extranet FFG <http://xnet.ffgolf.org/>).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

1. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre d'équipes pour chacun des 2 groupes est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions). Une seule équipe par association. Les quatre équipes arrivées en tête lors de la compétition de 2022 (ADP, AGJSEP Paris, ORACLE, ASPTT GRAND PARIS) seront têtes de série, si elles veulent participer, et réparties dans les deux groupes.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 9 février 2023 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (235 € pour chaque tour) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer la coupe l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <http://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

2. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL*)

*La Coupe est qualificative pour la Coupe de France et comme telle soumise au règlement de cette coupe.

Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net / 4 simples / 18 trous

Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs – ROUGES pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

3. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les équipes inscrites à cette épreuve seront divisées, après répartition des 4 têtes de série ci-dessus, en deux groupes pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net**, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous :

| | | | | | | | |
|-----------------|--------|----------------|--------|-----------------|-------|----------------------|-------|
| 1 ^{er} | 18 pts | 5 ^e | 11 pts | 9 ^e | 7 pts | 13 ^e | 3 pts |
| 2 ^e | 15 pts | 6 ^e | 10 pts | 10 ^e | 6 pts | 14 ^e | 2 pts |
| 3 ^e | 13 pts | 7 ^e | 9 pts | 11 ^e | 5 pts | 15 ^e | 1 pt |
| 4 ^e | 12 pts | 8 ^e | 8 pts | 12 ^e | 4 pts | 16 ^e et + | 0 pt |

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique (RMS) en net individuel de la meilleure carte.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

À la suite des deux tours, un classement sera établi dans chacun des groupes A et B et **10 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale régionale.**

4. FINALE REGIONALE

Les 20 équipes qualifiées joueront une finale en **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net.** Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Les résultats acquis lors des tours qualificatifs ne seront pas conservés.

Si des équipes sont à égalité, le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte.

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France (trophée Raymond Fanen) (voir ci-dessous).

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant l'heure de sortie du dernier green. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur.

5. FINALE INTER-REGIONALE (FEDERALE)

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise (trophée Raymond Fanen), qui aura lieu du 8 au 10 septembre 2023 sur le golf de Vichy – forêt de Montpensier. La Ligue contribuera aux frais des équipes.

6. PRIX

Le Trophée sera remis le jour de la finale régionale au club vainqueur pour faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

Les joueurs des 3 premières équipes seront récompensés.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Constitution des tableaux : Stroke Play brut score maximum Par + 5 puis Match Play (un double et deux simples)

| PREMIER TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX | |
|---|--------------------------------|
| Samedi 1^{er} avril | |
| Première division | Deuxième division |
| Golf de Crécy la Chapelle | Golf de Béthemont |
| SECOND TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX | |
| Samedi 13 mai | |
| Première division | Deuxième division |
| Golf de Courson | Golf de Lésigny |
| BARRAGES | |
| Samedi 24 juin | |
| Première division | Deuxième division |
| Golf de Lésigny | Golf du château de la Chouette |
| HUITIÈMES DE FINALES | |
| Samedi 1^{er} juillet | |
| Première division | Deuxième division |
| Golf du château de la Chouette | Golf de Courson |
| QUARTS DE FINALES ET PLAY DOWN | |
| Samedi 23 septembre | |
| Première division | Deuxième division |
| Golf de Béthemont | Golf de Crécy la Chapelle |
| DEMI- FINALES, FINALES ET CLASSEMENT 3^e et 4^e PLACES | |
| Golf de Roissy | |
| Samedi 2 octobre | |

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE ou CSE dans chaque division. Une seconde équipe pourra être inscrite dans la division promotion, sous réserve de places disponibles (suivant ordre d'arrivée des inscriptions).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE) qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'index des participants devra être inférieur à 36. Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée. À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe et sa rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante.

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISE DE LIGUE 2023

Les équipes sont réparties dans les différentes divisions en fonction de leur classement en fin de championnat régional 2022. Le nombre d'équipes dans chaque division est limité à 24. La première division est ainsi constituée des associations suivantes (si elles désirent s'inscrire) :

| | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| ASAF ORLY | SAFRAN VILLAROCHE | USMT-RATP |
| ASC BNP PARIBAS PARIS | MBDA SPORTS | GLORY GLOBAL SOLUTIONS |
| ENGIE | ATOS | NATIXIS |
| ORACLE GOLF | ATSCAF GRAND PARIS | SSA ALSTOM |
| DASSAULT SPORTS | TECHNOCENTRE RENAULT | CRÉDIT AGRICOLE SA SPORTS |
| THALÈS CRISTAL | FFG | CEA SACLAY |
| ALCATEL-CIT IDF | ASEP SAINT DENIS | ASPTT GRAND PARIS |
| AGJSEP PARIS | ASPTT CERGY PONTOISE | ES RENAULT |

Si certaines équipes qualifiées en première division ne souhaitent pas s'inscrire, le tableau de première division sera complété par une ou des équipes de seconde division, suivant le classement de la saison 2022 de cette division. Si le nombre d'inscriptions est suffisant, une division « promotion » sera créée, dans toute la mesure du possible aux mêmes dates que les deux premières divisions.

Les équipes s'inscrivant pour la première fois sont placées en division promotion, à concurrence de 24 équipes, dans l'ordre des inscriptions. **Aucune seconde équipe ne pourra être acceptée dans une même division.**

3. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 24 (ordre d'arrivée des inscriptions).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 7 février 2023 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :
Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (245 euros et 345 euros pour les demi-finales et finales du 2 octobre) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <http://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

4. FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 36. **Un joueur ayant joué pour une équipe première ne pourra pas jouer pour la suite de la saison dans l'équipe seconde, le cas échéant.**

Marques de départ en Division 1 : Blanches, pour les Messieurs – Bleues, pour les Dames.

Marques de départ en Division 2 : Jaunes, pour les Messieurs – Rouges, pour les Dames.

Le championnat se déroule en deux phases ; deux journées de qualification où toutes les équipes jouent en stroke play brut score maximum Par + 5, puis trois ou quatre tours (suivant résultats) où les équipes s'affrontent deux par deux en match play (deux simples et un foursome ou greensome).

5. PHASE DE COMPOSITION DES TABLEAUX

4 simples / stroke play brut score maximum Par +5 / 18 trous

Départs marques blanches et bleues en première division et départs marques jaunes et rouges en seconde division et éventuellement en promotion.

Le total d'une équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification. Le classement pour constituer les tableaux de match play sera fait par addition des scores des deux tours.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le résultat du second tour, puis en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en brut individuel de la meilleure carte du second tour.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

À l'issue de ce premier tour, les équipes seront classées des rangs 1 à 24 dans chaque division. En cas de disqualification ou de forfait de plusieurs équipes lors de la phase de qualification, un tirage au sort entre ces équipes sera effectué pour déterminer leur place dans le tableau de classement afin de jouer la phase de match play.

6. PHASE DE MATCH PLAY

1 foursome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 1^{re} division (départs marques blanches et bleues).

1 greensome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 2^e division (départs marques jaunes et rouges).

La composition du foursome ou du greensome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi 5 jours avant l'épreuve. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe. Les capitaines devront présenter la composition de leur équipe au comité de l'épreuve au plus tard une demi-heure avant le premier départ de leur équipe. Ils devront également, impérativement, se présenter ensemble au comité de l'épreuve pour signer la feuille de match.

Les 8 premières équipes de chaque division sont qualifiées directement pour les 1/8^e de finale tandis que les équipes classées de la neuvième à la vingt-quatrième place disputent un barrage (match 1 : 9 v 24 ; match 2 : 10 v 23 ; match 3 : 11 v 22 ; match 4 : 12 v 21 ; match 5 : 13 v 20 ; match 6 : 14 v 19 ; match 7 : 15 v 18 ; match 8 : 16 v 17). En huitième de finale, le vainqueur du match 8 affrontera le premier des qualifications, celui du match 7 le second etc...).

Les perdants de ces barrages disputeront, pour la première division, un match pour déterminer les quatre équipes qui descendront en division inférieure pour la saison 2023 (perdant du match 1 contre perdant du match 8...), les perdants de ces matchs descendant donc en division inférieure.

Les demi-finales et finales se dérouleront le même jour – matin et après-midi – les perdants des demi-finales s'affrontant pour les places de troisième et quatrième. Les quatre demi-finalistes de la deuxième division accèdent à la première division pour la saison 2024.

7. PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du club victorieux. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs.

Les joueurs des équipes finalistes seront récompensés.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

9. TABLEAUX PHASE DE MATCH PLAYS

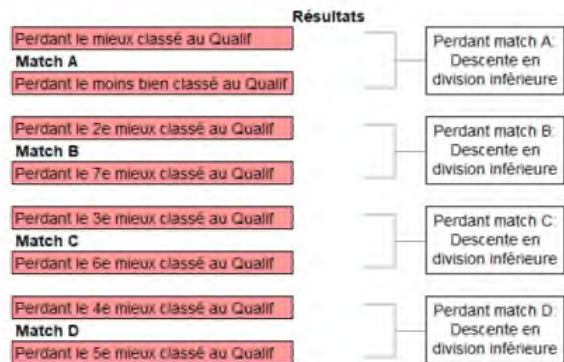


Les gagnants des matchs de barrages seront classés dans le tableau des 1/8e en prenant compte de leurs résultats lors des qualifications.

Ex: le mieux classé des qualifications repêchés en barrage rencontrera: 1er Club des qualifications, le moins bon classé rencontrera: 8e Club des qualifications, etc...

PLAY DOWN

23-sept.





Ligue de Golf Paris Île-de-France

CRITÉRIUM + 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stableford net Couplée avec le challenge féminin dont le règlement suit.

| QUALIFICATIONS | | |
|---|--|---|
| | Groupe A | Groupe B |
| 1 ^{er} tour | Samedi 18 mars Golf de Forges les Bains | Samedi 18 mars Golf d'Ableiges |
| 2e tour | Samedi 22 avril Golf d'Ableiges | Samedi 22 avril Golf de Forges les Bains |
| FINALE Samedi 17 juin Golf de La Vaucouleurs - parcours de la Rivière Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise | | |

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe par association ou CE ou CSE.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être compris entre 16,5 et 45,4 ; cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve, pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée. Ce nouvel index sera pris compte pour l'attribution de ses points.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise (ou CE ou CSE);
au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée. À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe pour la compétition.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre d'équipes par groupe est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 7 février 2023 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :
Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (225 €) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le critérium l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <http://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU

STABLEFORD NET / 4 simples / 18 trous
Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs – ROUGES, pour les Dames
COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

4. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les équipes inscrites à cette épreuve seront réparties en deux groupes pour les tours de qualification. Les quatre équipes ayant terminé en tête du critérium en 2023 (CEA Saclay, AGJSEP Paris, Entente Sportive Renault, ATSCAF Grand Paris) seront réparties dans les deux groupes, si elles désirent s'inscrire. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, en stableford net, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous :

| | | | | | | | |
|-----------------|--------|----------------|--------|-----------------|-------|----------------------|-------|
| 1 ^{er} | 18 pts | 5 ^e | 11 pts | 9 ^e | 7 pts | 13 ^e | 3 pts |
| 2 ^e | 15 pts | 6 ^e | 10 pts | 10 ^e | 6 pts | 14 ^e | 2 pts |
| 3 ^e | 13 pts | 7 ^e | 9 pts | 11 ^e | 5 pts | 15 ^e | 1 pt |
| 4 ^e | 12 pts | 8 ^e | 8 pts | 12 ^e | 4 pts | 16 ^e et + | 0 pt |

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde.

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins **2 vagues complètes** ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant l'heure de sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux points pour chaque joueur.

À la suite des 2 tours, un classement sera établi, dans chacun des groupes A, B et C par addition des points attribués à chacun des tours, et **10 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale.**

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées d'abord sur les résultats du second tour.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres.

5. FINALE

Les 20 équipes qualifiées joueront une finale en stableford net. Les points acquis lors des tours de qualification ne seront pas conservés pour cette finale. En revanche, la participation au challenge féminin octroiera des points qui seront ajoutés à ceux obtenus lors de la finale : un point pour toute association participant à cette épreuve féminine, cinq points pour l'équipe vainqueur, trois points pour la seconde. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores, à laquelle ces bonifications seront ajoutées.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins **2 vagues complètes** ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant l'heure de sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux points pour chaque joueur.

Départage pour le classement final : même système de départage pour cette épreuve que pour les poules qualificatives, après prise en compte des bonifications liées au challenge féminin.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres.

6. PRIX

Le trophée régional sera remis le jour de la finale, au club vainqueur afin de faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

**CHALLENGE FÉMININ 2023
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE
DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stableford net

Samedi 10 juin 2023

Golf de Val Grand

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe par association ou CE ou CSE.

Chaque association (ou CE ou CSE) pourra inscrire plusieurs équipes de 3 ou 4 joueuses. Le nombre d'équipes étant limité à 30, nous retiendrons la première équipe de chaque AS puis une deuxième équipe voire une troisième dans l'ordre d'inscription.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve, sans limite d'index.

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE), qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueuses d'entreprise licenciées dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrées comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

L'équipe devra être composée au minimum de deux salariées titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf du club. Chaque équipe pourra cependant présenter une ou deux joueuses non salariée majeure (retraîtée, ancienne salariée, conjointe, autre) de l'entreprise à condition qu'elle soit licenciée de l'AS ou rattachée à celle-ci.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre d'équipes par groupe est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les green-fees Équipe (220 euros pour les équipes de 4 joueuses, 180 euros pour les équipes de trois joueuses) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le challenge l'année suivante.

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

La liste des équipières devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org> plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU

STABLEFORD NET / un double en chapman, -un ou deux simples / 18 trous

Marques de départ : ROUGES,

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 3 ou 4 joueuses.

Chaque équipe sera composée au minimum d'un double jouant en chapman, et d'un ou deux simples, la meilleure des deux cartes de simples étant retenue pour le classement fait par addition du score de ce simple avec celui du double.

Le départage se fera sur la carte non prise en compte (pour une équipe de trois joueuses, la carte manquante sera considérée comme la moins bonne), puis sur la meilleure carte de simple, puis les 9 derniers trous de ces cartes, puis les six derniers, puis les trois derniers.

La participation au challenge féminin octroiera des points pour le classement final du critérium, qui seront ajoutés à ceux obtenus lors de la finale de ce critérium : un point pour toute association participant au challenge féminin, cinq points pour l'équipe vainqueur, trois points pour la seconde.

4. PRIX

Les deux premières équipes seront récompensées.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :
1 représentant du club accueillant la compétition ;
1 représentant de la Ligue ;
1 arbitre,
et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHALLENGE 36+ 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stableford net

| QUALIFICATIONS | |
|---------------------------------------|---|
| 1 ^{er} tour | Samedi 1 ^{er} avril 2023 Golf de Chevry |
| | 2 ^e tour et 3 ^e tour |
| FINALE RÉGIONALE | |
| Samedi 24 juin 2023 Golf de Sénart | |

Épreuve sponsorisée par UGOLF

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Chaque association (ou CE ou CSE) pourra inscrire plusieurs équipes de 3 joueurs. Le nombre d'équipes étant limité à 30 nous retiendrons la première équipe de chaque AS puis une deuxième équipe voire une troisième dans l'ordre d'inscription.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être compris entre 36 et 54 ; cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve, pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée. Ce nouvel index sera pris compte pour l'attribution de ses points.

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE), qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueurs d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

L'équipe devra être composée au minimum de deux salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf du club. Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur non salarié majeur (retraité, ancien salarié, conjoint, autre) de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre des équipes est limité à 24.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 7 février 2023 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe 95 euros et 185 euros pour la finale devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le challenge l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par **saisie sur l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard le lundi avant l'épreuve.** Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU

STABLEFORD NET / 3 simples / 9 trous

Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs et ROUGE pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 3 joueurs ou joueuses.

4. ÉPREUVES DE QUALIFICATION.

Chaque équipe jouera 3 tours (3 simples sur 9 trous, en stableford net, pour chaque tour) puis une finale sur 18 trous. Le deuxième et le troisième tour auront lieu le même jour sur le même golf, un tour le matin, un tour l'après-midi.

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des deux meilleurs scores.

En cas d'égalité à l'issue des 3 tours, les équipes seront départagées d'abord sur les résultats du troisième tour, puis sur la carte non prise en compte lors de ce troisième tour, puis sur la meilleure carte du troisième tour, puis sur la meilleure première carte, puis de la même manière sur les résultats du deuxième tour.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

Sont qualifiées pour la finale régionale :

Les 16 meilleures équipes à l'issue des trois premiers tours.

5. FINALE

Formule de jeu : 3 SIMPLES / STABLEFORD NET / 18 TROUS

Les 2 meilleurs scores en net de chaque équipe sont retenus pour établir le classement.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre sans qu'un minimum de 2 vagues complètes soient rentrées, alors le tour final est annulé et reporté à une date ultérieure.

6. PRIX

Les joueurs des deux premières équipes seront récompensés.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre, net sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2023 DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stroke play brut et net

Jeudi 1^{er} juin 2023

Golf de Domont

JOUEUSES et JOUEURS : (voir le règlement général des épreuves amateurs)

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié **d'index inférieur ou égal à 14,4 pour les messieurs, et 18,4 pour les dames**. L'index pris en compte est celui à la clôture des inscriptions.

Être membre d'une association d'entreprise de la Ligue de Paris Île-de-France (le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>)

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou du CE ou CSE. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf du club.

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1. ENGAGEMENTS

L'inscription des participants devra se faire en via le formulaire d'inscription disponible sur le site www.lgpidf.com.

Le nombre de participants est limité à 90 (joueurs et joueuses confondues) dans l'ordre des inscriptions.

Le droit d'inscription, comprenant le green fee et un jeton de practice, est fixé à 65 € par participant (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve). La date limite d'inscription est fixée au **16 mai 2023** :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les heures de départ, établies par la Ligue au moins 48 h avant l'épreuve, seront données par téléphone et seront consultables sur le site Internet de la Ligue : www.lgpidf.com



Ligue de Golf Paris Île-de-France

2. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL)

Stroke play brut et net / 18 trous / série Dames et série Messieurs
Marques de départ: BLANCHES, pour les Messieurs, BLEUES, pour les Dames.

En cas d'égalité le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant l'heure de sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux points pour chaque joueur.

3. PRIX

Il sera décerné :

- un titre de champion de Ligue messieurs (1er du classement brut) ;
- un titre de champion de Ligue dames (1ère du classement brut) ;
- un titre de champion net messieurs (1er du classement net) ;
- un titre de championne net dames (1ère du classement net).

Le brut prime le net.

Les trophées seront remis le jour de la finale aux vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du vainqueur. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des vainqueurs.

SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INDIVIDUEL DU GOLF D'ENTREPRISE

Le Championnat fédéral du golf d'entreprise Dames et Messieurs se déroulera les 26 et 27 août 2023 sur le golf de Tours - Ardrée.

Les joueurs qualifiés pour cette épreuve seront les quatre premiers en brut, sous réserve qu'il soit possible de constituer une équipe mixte (si les quatre premiers sont du même sexe, le premier ou la première de l'autre sexe sera qualifié(e) au détriment du ou de la quatrième). La Ligue de Paris Île-de-France se réserve une wild-card pour compléter son équipe.

Si un joueur ou une joueuse qualifié(e) pour le championnat fédéral se désiste, il (elle) sera remplacé(e) par le suivant (ou la suivante) lors de la qualification.

Pour le classement par ligue concomitant au championnat de France individuel, la Ligue de Paris Île-de-France présentera une équipe de 5 joueurs, obligatoirement mixte, composée des joueurs et joueuses ci-dessus.

La Ligue contribuera aux frais des joueurs.

4. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2023 DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Jeudi 1^{er} juin 2023
Golf de Domont
Fiche d'Inscription

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 16 mai 2023.

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 18 trous de l'épreuve, est fixé à **65 €** par joueur.

Club d'Entreprise :N° :

Nom.....Prénom.....

N° licence : __/__/__ Index :.....

Téléphone :

Mail :

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France où de préférence par virement, précisez bien votre numéro de club le nom de la compétition. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :

| | | | |
|---|---------|--------------|---------|
|  | | | |
| SOCIETE GENERALE | | | |
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE | | | |
| LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS - IDF | | | |
| 2 AVENUE DU GOLF | | | |
| 78280 GUYANCOURT | | | |
| DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190) | | | |
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30003 | 02190 | 00037260177 | 20 |
| Identification Internationale (IBAN) | | | |
| IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720 | | | |
| Identification Internationale de la Banque (BIC) | | | |
| SOGEFRPP | | | |

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE PITCH AND PUTT 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en brut

Samedi 16 septembre 2023

Golf de Lésigny

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEUSES et JOUEURS :

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou rattachés à un CE ou CSE affilié. Être membre d'une association d'entreprise de la ligue de Paris Île-de-France (le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié, soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>).

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par écrit par le responsable de la section golf du club.

Aucune possibilité de participation de non salarié titulaire car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire **par les clubs** par courrier ou par courriel accompagnée du bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France), directement auprès du secrétariat de la Ligue de Paris Île-de-France.

Le nombre d'équipes de 2 joueurs est limité à 20 pour toute la Ligue (dans l'ordre des inscriptions)

Le nombre d'équipes est limité à 2 par club. Les associations devront indiquer quelle est leur équipe première, seule susceptible de se qualifier pour le championnat fédéral.

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 36 trous compact de l'épreuve, est fixé à **80 €** par équipe. **Les green-fees Équipe devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard le 2 Septembre 2023 à la Ligue de Paris Île-de-France.** Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les départs, établis par la Ligue, seront donnés en shot gun à 9h30 pour le premier tour, et 13h30 pour le second. Ils seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par tour (2*9 trous consécutifs)

À chaque tour de 18 trous, les 3 meilleurs scores sur 9 trous sur les 4 de l'équipe sont retenus, et sont additionnés pour le classement final. La longueur de chaque trou n'excédera pas 90 mètres, la longueur totale sur 9 trous n'excédera pas 600 mètres. Les cadets ne sont pas autorisés.

Les joueurs ne peuvent utiliser que trois clubs, y compris le putter.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant les cartes non prises en compte sur le **deuxième tour**, puis celui des meilleures cartes de ce tour, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des parcours de 18 trous, il sera considéré comme étant la carte la plus mauvaise par rapport à tous les autres.

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

Les départs de l'épreuve seront publiés sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France 48h00 avant l'épreuve.

4. SÉLECTION

Seules les équipes premières pourront prétendre à la qualification pour le Championnat fédéral par équipe de Pitch and Putt du golf d'entreprise de 2024 qui se déroulera au printemps 2024 (golf et date à préciser).

Cette épreuve se déroulera sur 36 trous le samedi après-midi et 36 trous le dimanche matin.

Les 2 premières équipes du championnat de ligue seront qualifiées (sous réserve des quotas 2024).

La ligue participera aux frais des équipes.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

**CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE PITCH AND PUTT 2023
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE
DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE**

Samedi 16 septembre 2023

Golf de Lésigny

Fiche d'Inscription

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 2 septembre 2023.

Epreuve limité à 2 équipes par AS

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 36 trous compact de l'épreuve, est fixé à **80 €** par équipe.

Club d'Entreprise :N° :

Joueur 1 : Nom.....Prénom.....

N° licence : __ / __ / __ Index :.....

Joueur 2 : Nom.....Prénom.....

N° licence __ / __ / __ Index :.....

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France où de préférence par virement, précisez bien votre numéro de club le nom de la compétition. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :

| | | | |
|---|---------|--------------|---------|
|  | | | |
| SOCIETE GENERALE | | | |
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE | | | |
| LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS - IDF | | | |
| 2 AVENUE DU GOLF | | | |
| 78280 GUYANCOURT | | | |
| DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190) | | | |
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30003 | 02190 | 00037260177 | 20 |
| Identification Internationale (IBAN) | | | |
| IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720 | | | |
| Identification Internationale de la Banque (BIC) | | | |
| SOGEFRPP | | | |

CHALLENGE 2023 DES PRÉSIDENTS ET CAPITAINES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve individuelle en stableford brut et net

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

GOLF DE TBA

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Le challenge est ouvert aux responsables des sections golf des associations d'entreprise de la ligue de Paris Île-de-France et au capitaine de leurs équipes (deux représentants maximums par AS). Délégation peut être donnée aux autres membres du bureau.

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des joueurs (ou joueuses) devra se faire **par les clubs** par courrier ou par courriel accompagnée du bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France), directement auprès du secrétariat de la Ligue de Paris Île-de-France avant le 1^{er} octobre 2023, ainsi que le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice et les green fees des joueurs fixé à **TBA €** par joueur, et devra parvenir à la Ligue, au plus tard **le 29 septembre 2023** à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Le départ sera donné en shot gun à 8h45.

Le nombre de participants est limité à 84, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3. FORME DE JEU

Stableford brut et net sur 18 trous.

Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs, ROUGES, pour les Dames.

4. PRIX

Les vainqueurs Dames et Messieurs, en brut et en net, seront récompensés.

Le brut prime le net.

L'épreuve sera suivie d'un déjeuner de clôture de la saison 2023 offert par la Ligue à tous les participants, occasion d'annoncer le palmarès 2023 (épreuves fédérales et de ligue), d'annoncer la saison 2023 (calendrier préliminaire et épreuves) et de répondre aux suggestions, remarques et questions des participants.

COUPE DES PRÉSIDENTS D'AS DU GOLF ENTREPRISE DE LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Samedi 14 octobre 2023

GOLF TBA
Fiche d'Inscription

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 29 septembre 2023.

Épreuve limitée à 2 joueurs par AS

Droit d'inscription pour la compétition : TBA euros par joueur comprenant le jeton de practice et le green-fee.

Le repas est offert pour les joueurs de la compétition.

Club d'Entreprise :N° :

Joueur 1 : Nom.....Prénom.....

N° licence : __/__/__ Index :.....

- Président AS / section golf
- Capitaine des équipes
- Correspondant développement

Joueur 2 : Nom.....Prénom.....

N° licence __/__/__ Index :.....

- Président AS / section golf
- Capitaine des équipes
- Correspondant développement

PARTICIPATION AU REPAS & RÉUNION D'INFORMATION après la compétition :

Président oui non

Capitaine équipes oui non

Correspondant développement oui non

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France ou de préférence par virement, précisez bien votre numéro de club le nom de la compétition. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :

| | | | |
|--|---------|--------------|---------|
|  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | | | |
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE | | | |
| LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS - IDF | | | |
| 2 AVENUE DU GOLF | | | |
| 78280 GUYANCOURT | | | |
| DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190) | | | |
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30003 | 02190 | 00037260177 | 20 |
| Identification Internationale (IBAN) | | | |
| IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720 | | | |
| Identification Internationale de la Banque (BIC) | | | |
| SOGEFRPP | | | |